

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire</b> <b>Séance plénière</b>		
<b>AVIS</b>		
<b>Date :</b> <b>09/05/2019</b>	<b>Objet :</b> <b>Réserve naturelle régionale des marais de Brière</b> <b>Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac</b> <b>(Loire-Atlantique)</b> <b>Plan de gestion 2019 - 2024</b>	<b>Avis :</b> <b>FAVORABLE</b>

La Réserve naturelle régionale des marais de Brière, créée en 2012, est constituée de trois parties distinctes :

- les réserves « des Grands Charreaux » (601 ha) et « du Charreau de Pendille » (200 ha) situées au sein du marais indivis de Grande Brière Mottière. La Commission Syndicale de Grande Brière Mottière représente les propriétaires (indivision).
- la Réserve Pierre Constant (25 ha), propriété du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière et située au sein des marais privés de Rozé, en bordure du marais indivis.

Les deux premières entités sont constituées des réserves de chasse et de pêche historiques de Grande Brière (créées respectivement en 1973 et 1989) donc initialement uniquement sur ces problématiques de préservation des « ressources » piscicoles et d'oiseaux d'eau. La Réserve Pierre Constant a été créée initialement en 1980 comme Parc ornithologique répondant à une stratégie de développement touristique. Elle évoluera dans les années 2000 vers un statut de réserve à vocation ornithologique.

La création de ces réserves et leur histoire (avant leur évolution en RNR) est marquante et expliquent leur configuration. Chacune a ses propres caractéristiques au niveau du fonctionnement hydraulique, des sols, usages et activités socio-économiques et cultures passées et actuelles, richesses biologiques (faune-flore)...

La RNR des Marais de Brière est co-gérée par la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et le Parc Naturel Régional de Brière. Le premier plan de gestion couvrait la période 2013-2018 et a été évalué en 2018. Les résultats des actions relatives à l'amélioration de la connaissance, les actions liées à la communication et à la sensibilisation ainsi que l'accompagnement des Mesures Agro-Environnementales sont jugés positivement. Les travaux de restauration, entretien de certains milieux, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont été réalisés partiellement ou avec des résultats mitigés.

#### Partie A - Diagnostic

La partie diagnostic s'ouvre sur le volet socio-économique ce qui est inhabituel dans les plans de gestion mais permet de bien percevoir l'importance de ces aspects dans la création et la gestion de cette réserve. Des données plus précises sur certains aspects auraient été souhaitables :

- Gestion agricole : les zones de la RNR faisant l'objet d'une gestion pastorale sont cartographiées mais il aurait été pertinent d'indiquer les pratiques de cette gestion (dates, chargement...)

- Gestion hydraulique : une vision plus précise de l'évolution hydraulique sur les trois entités serait également souhaitable (hydraulique des bassins de la Réserve Pierre Constant, évolution des niveaux d'eau sur les autres entités...). Le lien entre la gestion actuelle des niveaux d'eau et son impact sur la RNR et ses communautés n'est pas mis en évidence (un paragraphe sur la « diversité biologique » très vague en page 32), il serait souhaitable.

Le volet qualité de l'eau est peu développé et ne bénéficie pas de connaissances propres aux entités de la RNR ce qui est regrettable (13 points de contrôle en Brière, aucun au sein –ou à proximité ?- de la RNR).

Sur le volet « Habitats », le présent diagnostic réalisé par A. Lachaux a permis d'améliorer assez significativement les connaissances, notamment vis à vis des habitats qui n'avaient pas été autant détaillés sur la RNR lors du précédent plan de gestion (seulement décrits sur l'ensemble du parc - Clément, Rozé, Touffet, 1982; Bardin 2009). Cependant, malgré la qualité du travail cartographique réalisé, l'ensemble manque un peu d'unité entre les différentes cartes et rend la comparaison des trois sites peu évidente. Ceci doit cependant être lié aux spécificités des habitats de chacun des 3 sites. Par ailleurs, quelques habitats d'intérêt communautaire ont bien été relevés sur la RNR dont un retient particulièrement notre attention: "Communauté pionnière des sols exondés" avec l'Association "*Chenopodio chenopodioidis- Crypsietum aculeatae*" observé sur le site "Pierre Constant".

La flore, qui, bien que relativement bien étudiée par le passé, a fait l'objet par cette présente étude de compléments notables (Characées, hépatiques sont citées mais ne figurent pas dans les listes du plan de gestion) - 208 taxons identifiés - et a permis de mettre en exergue les espèces à enjeu patrimonial en s'appuyant notamment sur les listes rouges et d'espèces déterminantes ZNIEFF et les statuts des différents niveaux de protection... . A noter que l'entité apparemment la plus anthropique "la réserve Pierre Constant" s'avère être celle où la diversité est la plus importante et la plus originale avec 148 taxons dont 23 d'intérêt et vient compléter les 2 autres entités "Grands Charreaux" et "Charreau de Pendille".

Petite remarque, le grand ammi (*Ammi majus*) espèce des milieux perturbés (friches, cultures) a été retenu parmi les espèces patrimoniales; ce qui paraît un peu exagéré.

Globalement, les 800 hectares de la RNR sont dominés par une flore, une végétation et des habitats semblables et représentatifs du cœur des marais de Grande Brière Mottière. De plus il importe de prendre en considération la naturalité de grands espaces comme certaines roselières à Fougère des marais, pour laquelle la non intervention est préconisée. Mais, comme l'indique B. Clément, la Brière représente "un état juvénile de marais": sa dynamique est ralentie sous les effets des usages.(p. 59).

L'avifaune est décrite de façon assez complète en fonction de l'état des connaissances propres à chaque groupe et en fonction de l'utilisation du site (nidification, hivernage, migration). Il ressort un cortège d'oiseaux nicheurs typique des roselières dont les éléments les plus remarquables sont probablement le Butor étoilé et la Locustelle luscinoïde (au moins d'intérêt national). En migration, la Brière (dont la RNR) s'avère un site d'importance internationale pour un passereau paludicole : le Phragmite aquatique. La RNR joue pleinement son rôle de site-atelier ou témoin de la Grande Brière en développant notablement la connaissance sur celui-ci. Le cortège des laro-limicoles nicheurs, fortement lié aux zones plus ouvertes (prairies inondables) est beaucoup plus faiblement représenté malgré l'intérêt de la Brière pour ces espèces.

La RNR (et tout particulièrement l'entité « Grands Charreaux ») joue un rôle remarquable pour l'accueil des anatidés en hiver. Une comparaison avec l'ensemble de la Brière aurait été très

éclairante : plus de 85% des anatidés dénombrés à la mi-janvier en Brière, marais de Donges, Boulaie et Haut Brivet sont localisés sur la RNR (voir les synthèses Wetlands International pour la Loire-Atlantique, par exemple Diemert, Maillard & Reeber, 2017). Des indications d'effectifs auraient été intéressantes également pour la Spatule blanche en migration.

Les connaissances sur la faune piscicole bénéficient de travaux importants (Université de Rennes). La RNR abrite un « patrimoine piscicole représentatif » de la Grande Brière. L'élément le plus patrimonial est l'Anguille pour laquelle une analyse plus poussée des données serait souhaitable afin de mieux dégager le rôle de la RNR pour l'espèce. Indiquer les cyprinidés natifs ainsi que la Perche franche comme « poissons d'intérêt patrimonial » nous paraît un peu abusif y compris en prenant en compte l'histoire de la RNR et de la pêche en Grande Brière.

Des progrès notables ont été faits sur la connaissance des invertébrés durant le précédent plan de gestion : Odonates, Lépidoptères Rhopalocères, Aranéides et Carabidés notamment. La RNR possède une valeur patrimoniale importante pour ces deux derniers groupes.

Pour les lépidoptères, seule une espèce d'hétérocère est retenue comme déterminante alors que le Morio *Nymphalis antiopa* et le Miroir *Heteropterus morpheus* sont présents et sont toujours déterminantes. Rappelons que les populations briéronnes de Morio, et donc probablement la RNR, constituent « un élément très fort du biopatrimoine régional » (Perrein, 2012). Le cortège d'odonates apparaît assez pauvre, en lien avec les facteurs de dégradation généraux.

#### Valeurs et enjeux

Sur la RNR, 894 taxons taxons connus dont 137 considérés comme d'intérêt patrimonial, surtout parmi l'avifaune, les arthropodes, la flore et 6 habitats (tableau p. 116).

L'approche systémique des enjeux est intéressante et montre bien les interactions entre toutes les composantes de la réserve et la nécessité de maintenir une mosaïque de milieux au sein des 3 entités afin d'assurer la préservation et le développement des espèces aux exigences écologiques diverses. Les enjeux « socio-économiques » sont importants et influent sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel. L'importance des habitats « prairiaux » et de leurs composantes sont peut-être légèrement surestimées de cette façon.

Certaines améliorations à réaliser ont été soulignées, en particulier les liaisons des milieux aquatiques permanents et temporaires destinées à développer l'enjeu potentiel de conservation des poissons d'intérêt.

Par ailleurs, l'étude synthétise les principaux facteurs d'influence (favorables - défavorables) sur les enjeux définis pour la RNR, tels que les facteurs écologiques, les activités économiques et les usages, les milieux aquatiques (salinité, variations saisonnières, gestion de l'eau -vannage ...), fréquentation / dérangement de la faune, les EEE et les sangliers (tableau p. 136). Des éléments plus objectifs seraient souhaitables pour certains facteurs mais ils font souvent l'objet de fiche-action pour développer la connaissance dans le plan de gestion à venir.

Le lien entre la RNR et le reste de la Brière (notamment avec le document d'objectifs) serait intéressant à mieux mettre en évidence, tant du point de vue des enjeux que dans les fiches actions.

#### Partie B - Plan de Gestion pour la période 2013-2018

Cinq objectifs à long terme sont définis en remplacement des 11 OLT du précédent plan de gestion ce qui apparaît cohérent. Ils sont déclinés en 19 objectifs opérationnels. Les résultats

attendus décrits dans le tableau p 10 à 12 de la partie B du plan de gestion se réfèrent plutôt aux opérations qu'aux objectifs ce qui ne facilitera pas l'évaluation future de ce plan de gestion. Les chapitres " présentation des objectifs", "définition du programme opérationnel" et "présentation des actions" sont clairement présentés de manière synthétique avant d'être détaillés.

60 actions découlent de ces objectifs opérationnels dont 25 concernent les suivis et l'amélioration de la connaissance. Cela dénote une ambition forte sur certains groupes en particulier les oiseaux. On peut regretter, alors même que les connaissances développées notamment sur les Aranéides et Carabidés montrent une valeur particulière de la RNR, le peu d'actions relatives à la connaissance (CS et PR) qui concernent les arthropodes : deux actions (plus une sur la connaissance de la dynamique de l'Ecrevisse de Louisiane) avec une priorité trois seulement.

L'accent mis sur la connaissance renforce le caractère de « site atelier » de la RNR au sein de la Brière. Cela transparait dans différentes parties du plan de gestion et aurait pu apparaître plus clairement en objectif à long terme et faire ainsi un lien plus clair avec le reste de la Brière.

Les moyens envisagés apparaissent importants et questionnent sur le dimensionnement de l'ambition. Ce sont plus de trois équivalents temps-plein qui sont envisagés pour mener à bien l'ensemble des opérations de ce plan de gestion. L'évaluation du précédent plan de gestion indiquait 0.5 à 0.6 ETP. Une telle différence interroge ou dénote un changement d'ambition spectaculaire qui mérite d'être souligné.

De façon globale les fiches actions gagneraient à être décrites plus précisément : cela peut concerner les résultats attendus (ex. IP 1 : « Maintien d'une activité de pâturage sur RGC et si l'opportunité se présente sur RCP »), la nature des travaux (IP 8 : « reprofilage des gravières existantes, suppression ou arasement des obstacles » comme descriptif des travaux) ou les acteurs impliqués (trop souvent seuls le PNR et CSGBM sont cités sans savoir si des prestataires extérieurs, universitaires ou associatifs interviennent en complément). L'évaluation des moyens par action paraît parfois sous-estimée (CS22, SP1...). Les actions relatives à la réserve Pierre Constant (réaménagement, accueil du public et communication) apparaissent comme très prioritaires eu égard aux moyens mobilisés sur celles-ci : ex. PA1, « sensibiliser le public (...) grâce à l'offre de visite sur le site RPC » : 1402 jours programmés pour les agents du PNR sur la durée des 6 ans.

En conclusion, le CSRPN émet un avis favorable à ce plan de gestion. Afin d'améliorer encore celui-ci, il invite ses auteurs à prendre en compte les remarques émises dans le présent avis.

Le président,



Willy CHENEAU